DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE
ANNÉE 2026/2027

Objet : ce formulaire concerne une famille qui ne réside pas sur ATHÉE-SUR-CHER mais qui souhaite toutefois y scolariser son enfant.

NOTICE EXPLICATIVE

- ❖ Il faut remplir l'imprimé
- ❖ Étapes de traitement :

1. Le directeur de l'école souhaitée émet obligatoirement un avis sur la demande d'inscription hors commune présentée, dûment signée par la famille.
2. Après avoir obtenu l'avis et la signature du Directeur d'École, l'imprimé est déposé par les parents à la Mairie de résidence pour accueillir son avis.
3. Après avoir émis son avis, la commune de Résidence transmet l'imprimé à la commune d'accueil qui doit également se prononcer sur le dossier et signer le formulaire.
4. La famille est informée de la suite accordée à sa requête par courrier adressé à son domicile

Pour obtenir plus de précisions, la famille est invitée à contacter le service affaires scolaires au 02-47-50-23-73 / mail : etatcivil@mairieathee.fr

DURÉE DE LA DÉROGATION

La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire.
Pour un enfant qui passe de l'école maternelle à l'école élémentaire, la famille doit procéder, dès le 2ème trimestre de l'année scolaire en cours, à une nouvelle et même démarche auprès du service affaires scolaires.

ATHÉE SURCHER

DEMANDE D'INSCRIPTION
SCOLAIRE HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE
Année Scolaire 2026 / 2027

L 'Enfant :

Nom : ……

Prénom : ……

Date de naissance : .....

Commune de résidence :.....

Responsable légal 1	**Responsable légal 2**
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Père Mère tuteur (entourer la mention exacte)	Père Mère tuteur (entourer la mention exacte)
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Activité professionnelle :	Activité professionnelle :
Lieu de travail :	Lieu de travail :

Les deux responsables légaux doivent être renseignés

Motivation de la demande :

☐ La capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante
☐ La commune de résidence n'assurera pas directement ou indirectement la restauration scolaire et/ou la garde des enfants, ce qui n'est pas compatible avec l'activité professionnelle du (des) parent(s).
☐ Présence d'un frère ou d'une sœur, scolarisé(e) dans une école maternelle ou élémentaire de la même commune d'accueil et poursuivant la scolarité dans le même cycle d'enseignement, durant l'année scolaire 2026/2027.
☐ État de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés (produire un certificat médical)
☐ Poursuite de la scolarité dans le cycle maternel ou élémentaire

Autres cas :

☐ Nourrice ou un parent sur la commune
☐ Habitation en cours de construction
☐ Autre

École souhaitée :

MATERNELLE « La Petite Attégia »

☐ Petite section ☐ Moyenne section ☐ Grande section

ÉLEMENTAIRE « Germaine Renauld »

☐CP ☐CE1 ☐CE2 ☐CM1 ☐CM2

Avis du Directeur ou Directrice de l'École hors résidence :

☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

Éventuellement, motivation de l'avis :
……
……
……
……
……

Le …….
(Signature du Directeur ou Directrice et cachet de l'École)

DÉCISION DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE :

☐ **ACCORD**

Présence d'un accord de réciprocité ☐ **oui** ☐ **non**

Engagement de la commune de résidence (si hors accord de réciprocité) :

La commune de , commune de résidence, s'engage à participer aux charges supportées par la commune d'accueil, en application du code de l'Éducation Nationale.
Conformément à la législation en vigueur, j'ai pris acte que les montants de cette participation s'élèvent pour l'année scolaire 2026/2027 à :

- 1498€ par élève maternel
- 350€ par élève élémentaire

Et que ces montants seront réactualisés annuellement.

☐ **REFUS**

Fait à , le

Nom, prénom,

Maire ou l'adjoint(e) délégué(e)

DÉCISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

☐ **ACCORD** ☐ **REFUS**

Fait à ATHÉE-SUR-CHER, le

NOM, Prénom

Maire ou adjoint(e) délégué(e)